

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 29

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 23 novembre 2023

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaele SOULIER-SOTGIU, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, Mme Audrey CARON, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Sylvie COUCHOT, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

M. BEDIN a donné pouvoir à M. ROLLET

Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme LARDET-ROMBEAUX

Conseillers municipaux absents et non représentés

M.LACHAS n'a pas donné de procuration

Mme FOURSANE n'a pas donné de procuration

Mme BENICHOU n'a pas donné de procuration

M.BOUJDAG n'a pas donné de procuration

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mesdames COUCHOT, CALABRE et FIDI ainsi que M. GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations (22h30), au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20231129-3-2-11-2023-DE

Date de télétransmission : 06/12/2023

Date de réception préfecture : 06/12/2023

Madame Lydia CHEVALIER est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 3.2/11/2023

NOMENCLATURE ACTES :

7.10 Finances - divers

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE D'ACCUEIL DES TOURNAGES ET ADOPTION DE DOCUMENTS COMMUNS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Lydia CHEVALIER, adjointe au Maire en charge de la culture et de la communication,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

CONSIDERANT l'opportunité, dans le cadre de la création d'un Bureau des Tournages Intercommunal par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, d'adopter une nouvelle grille tarifaire et des documents communs afin d'accueillir les tournages de manière homogène sur le territoire,

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DE VALIDER la mise en place des documents type d'accueil de tournage suivants : charte d'accueil des tournages, autorisation de tournage, convention de tournage.

ARTICLE 2 : D'ADOPTER la nouvelle grille tarifaire des accueils de tournages, annexée à cette délibération.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

TARIFICATION POUR L'ACCUEIL DE TOURNAGES

1/ Redevance de tournage

a. Principes tarifaires pour la redevance journalière

Les tarifs indiqués dans les grilles tarifaires indiquées au paragraphe 1/c. sont basés sur les principes suivants :

- Ils incluent les frais liés à la mise à disposition des locaux (électricité, eau, ...) dans le cadre d'un usage habituel et en l'état.
- Le tarif par demi-journée est calculé en divisant par deux le tarif à la journée, sachant que :
 - o Une demi-journée : moins de 6 heures ;
 - o Une journée : plus de 6h et moins de 24h.
- Le tarif est fonction de la taille de l'équipe technique de Production (hors comédiens) : moins de 30 personnes, entre 30 et 50 personnes, plus de 50 personnes.
- Le tarif de nuit s'appliquera lorsque le nombre d'heures de tournage entre 20h et 8h dépasse une durée de 4h.
- Le tarif est fonction du type de projet : cinéma, fiction TV, publicité, émission de flux, formats courts, formats web, photos artistiques et du type de décors
- Aucune redevance ne sera facturée dans le cas de l'occupation d'un Lieu en l'absence de toute activité de production (montage / tournage / démontage), sauf si cette occupation gêne la circulation du public, et/ou si elle excède 48 heures consécutives.

b. Ajustements pour le calcul de la redevance

Durée d'occupation des lieux

Le prix total de la redevance de tournage calculé à partir des grilles tarifaires indiquées au paragraphe 1/c. est ajusté en fonction du nombre total de jours d'utilisation, incluant les jours de montage / tournage / démontage :

- o Si la durée d'utilisation est entre 4 et 29 jours : 15% de réduction sur la redevance de tournage applicable
- o Si la durée d'utilisation est supérieure ou égale à 30 jours : 30% de réduction sur la redevance de tournage applicable

Cas particuliers

Toute évolution du projet de plus de 8% en nombre de jours d'utilisation donne lieu à un ajustement du prix total de la redevance, dont le montant sera déterminé en application des grilles tarifaires décrites au paragraphe 1/c.

TARIFICATION POUR L'ACCUEIL DE TOURNAGES

c. Grilles tarifaires

i. Tournage en décor intérieur (bâtiments publics)

CINEMA – FICTION TV - PUBLICITE			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	700	1 000	1 300
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	1 050	1 500	1 950
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	175	250	325
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	350	500	650

EMISSION DE FLUX			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	560	800	1 040
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	840	1 200	1 560
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	140	200	260
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	280	400	520

FORMAT COURT ET FORMAT WEB – CLIP AUTOPRODUIT			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	140	200	260
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	210	300	390
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	35	50	65
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	70	100	130

PHOTOS ARTISTIQUES			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	70	100	130
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	105	150	195
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	18	25	33
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	35	50	65

TARIFICATION POUR L'ACCUEIL DE TOURNAGES

ii. Tournage en décor extérieur (espaces verts, voie publique sans entrave à la circulation – redevance perçue et autorisation délivrée par la commune concernée - équipements sportifs)

CINEMA – FICTION TV - PUBLICITE			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	490	700	910
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	735	1 050	1 365
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	123	175	228
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	245	350	455

EMISSION DE FLUX			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	392	560	728
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	588	840	1 092
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	98	140	182
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	196	280	364

FORMAT COURT ET FORMAT WEB – CLIP AUTOPRODUIT			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	98	140	182
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	147	210	273
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	25	35	46
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	49	70	91

PHOTOS ARTISTIQUES			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	49	70	91
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	74	105	137
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	12	18	23
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	25	35	46

TARIFICATION POUR L'ACCUEIL DE TOURNAGES

iii. Tournage en décor remarquable

CINEMA – FICTION TV - PUBLICITE			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	1 400	2 000	2 600
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	2 100	3 000	3 900
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	350	500	650
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	700	1 000	1 300

EMISSION DE FLUX			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	1 120	1 600	2 080
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	1 680	2 400	3 120
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	280	400	520
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	560	800	1 040

FORMAT COURT ET FORMAT WEB – CLIP AUTOPRODUIT			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	280	400	520
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	420	600	780
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	70	100	130
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	140	200	260

PHOTOS ARTISTIQUES			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	140	200	260
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	210	300	390
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	35	50	65
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	70	100	130

TARIFICATION POUR L'ACCUEIL DE TOURNAGES

iv. Tournage sur la voie publique avec perturbation de la circulation – redevance perçue et autorisation délivrée par la commune concernée -

CINEMA – FICTION TV - PUBLICITE			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	1 050	1 500	1 950
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	1 575	2 250	2 925
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	263	375	488
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	525	750	975

EMISSION DE FLUX			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	700	1 000	1 300
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	1 050	1 500	1 950
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	175	250	325
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	350	500	650

FORMAT COURT ET FORMAT WEB – CLIP AUTOPRODUIT			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	350	500	650
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	525	750	975
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	88	125	163
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	175	250	325

PHOTOS ARTISTIQUES			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	350	500	650
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	525	750	975
1950 Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	88	125	163
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	175	250	325

TARIFICATION POUR L'ACCUEIL DE TOURNAGES

2/ Redevance pour emprise logistique ou technique

Aux tarifs précédents s'ajouteront pour tout projet concerné une redevance liée aux emprises annexes au tournage : stationnement, loges, grues, ...

Emprise espace public pour les besoins logistiques et techniques	Tarif / jour
Emprise pour une place stationnement	10€
Emprise logistique ou technique sur un espace public extérieur (loges, barnum, cantine, matériels, grues, échafaudage, ...)	6 € et m2
Mise à disposition d'une salle d'un équipement communautaire spécifiquement pour un usage logistique ou technique	100€

3/ Coût supplémentaire lié à la mobilisation d'agents de la CACP

Pendant la période d'utilisation des lieux par la Production, il est entendu qu'un agent municipal peut être amené à être mobilisé pour les besoins et demandes logistiques et techniques du tournage dans le cadre de ses horaires de travail habituel (soit généralement dans l'intervalle horaire entre 8h30 et 17h30 du lundi au vendredi) et pour une durée quotidienne moyenne ne devant excéder 2h.

Dans le cas d'une présence nécessaire au-delà de cette proportion, ou à des horaires ou des jours non habituellement travaillés par l'agent municipal, les tarifs suivants sont appliqués :

TARIFS	Journée (6h à 22h) Du lundi au samedi	Journée (6h à 22h) Dimanche et jours fériés	Nuit (22h à 6h)
Tarif horaire	24€	39€	47€
Forfait journalier	240€	390€	470€

La CACP peut décider de la nécessité de présence sur le Lieu de tournage d'un agent municipal pour des raisons de sécurité notamment. Dans ce cas, les tarifs ci-dessus s'appliquent

4/ Critères dérogatoires à la tarification

Certains critères dérogatoires à la tarification pourront être appliqués :

- dans le cadre de projets d'associations domiciliées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise s'inscrivant dans le cadre d'une coréalisation avec la CACP ou d'une convention de partenariat.
- dans le cadre de projets d'associations domiciliées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qui n'exigent pas la privatisation et l'usage exclusif de l'espace pour les besoins du tournage.

TARIFICATION POUR L'ACCUEIL DE TOURNAGES

- dans le cadre de projets faisant partie d'un dispositif d'accompagnement de la CACP, notamment dans le domaine artistique, culturel et/ou sportif et/ou de la vie étudiante, la tarification prendra la forme d'une valorisation en nature.
- dans le cadre de projets menés par des établissements scolaires du second degré, situés sur le territoire de la CACP, et œuvrant dans une dynamique partenariale avec la CACP.

5/ Mise en application des tarifs

Les présents tarifs s'entendent en TTC. Leur application se matérialise par l'envoi d'un titre de perception auprès du Producteur qui vaut redevance de paiement.